

LES CARACTÉRISTIQUES DE LA MAISON FAMILIALE RURALE

- Association de loi 1901 gérée par un Conseil d'Administration (parents d'élèves, professionnels)
- Antenne du CFA Régional des MFR d'Auvergne Rhône-Alpes
- Centre de formation qui appartient à un mouvement composé de plus de 500 établissements
- Structure à taille humaine permettant un climat éducatif familial
- 181 jeunes en 2022

LE SAVOIR-FAIRE DE LA MAISON FAMILIALE RURALE

- **Des formations par alternance**
 - 3ème de l'Enseignement Agricole (en partenariat avec la MFR de Bonne)
 - CAP, Bac Professionnel, Brevet Professionnel en 2 ans dans les métiers du bois, de la couverture, de la zinguerie, de la mécanique automobile et de la maroquinerie
- **Des diplômes reconnus** par le Ministère de l'Education Nationale et par la branche professionnelle de la mobilité
- **3 statuts** de formation : stagiaire, apprenti ou stagiaire de la formation continue
- **La pédagogie de l'alternance**
 - La particularité de notre pédagogie est d'appuyer la formation théorique sur des expériences concrètes vécues dans l'entreprise, de favoriser l'ouverture d'esprit par de nombreux stages et visites d'études afin de préparer le jeune à être le citoyen, l'artisan de demain
 - La formation générale et professionnelle
 - L'accompagnement individualisé
 - La réussite scolaire et professionnelle
 - La garantie d'une insertion réussie
 - Un partenariat associant des professionnels
- **Le projet éducatif**
 - Considérer chaque jeune et lui faire confiance
 - Donner des repères
 - Eveiller la curiosité
 - Favoriser la responsabilité, la prise d'initiative et l'engagement collectif
 - Découvrir la vie en collectivité
 - Développer l'autonomie
 - Permettre l'épanouissement personnel, professionnel et social

LA VIE À LA MAISON FAMILIALE RURALE

- Horaires : Lundi : de 9h30 à 12h et de 13h15 à 17h15
Mardi, Mercredi et Jeudi : de 8h05 à 12h et de 13h15 à 17h15
Vendredi : de 8h05 à 12h et de 13h30 à 16h20
- La vie résidentielle avec un accueil en demi-pension ou dans notre internat de 63 lits
- La vie de groupe
- Navette gratuite le lundi à 9h15 et le vendredi à 16h30 à la gare de Perrignier pour ceux qui prennent le train
- Accès en Bus START arrêt « Collège Théodore Monod » pour les trajets dans l'agglomération Thononaise.



LES RÉSULTATS AUX EXAMENS - SESSION 2023

Formation	Effectif présenté	Effectif reçu	%
CAP Menuisier fabricant	18	17	94%
CAP Charpentier Bois	15	12	80%
CAP Mécanique Auto	10	10	100%
CAP Couvreur	10	10	100%
MZ Zingueur	2	1	50%
BP Menuiserie	7	6	86%
Bac Pro Technicien Constructeur Bois	8	8	100%
Bac Pro Métiers du Cuir Option Maroquinerie	5	5	100%



CFA-MFR LES 5 CHEMINS

Formations par Apprentissage dans les métiers du Bois, de la Maintenance Automobile et du Cuir

2, Chemin des Etrepets • 74200 Margencel • 04 50 72 63 44 • mfr.margencel@mfr.asso.fr • www.mfr-margencel.fr

Qualiopi
processus certifié

REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE



Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail d'une durée généralement de deux ans (il peut varier selon les cas), qui vous permet d'apprendre un métier et d'obtenir un diplôme. Vous apprenez le métier dans l'entreprise et au CFA (centre de formation des apprentis) selon un rythme défini à l'avance. Dans le cadre du contrat d'apprentissage, vous effectuez une période d'essai de 45 jours de travail effectif en entreprise.

LA RÉMUNÉRATION

Vous avez un statut de salarié dans l'entreprise qui vous forme. Vous toucherez un salaire, qui sera équivalent à un pourcentage du SMIC variable en fonction de votre âge, de votre niveau de formation et de la convention collective applicable dans l'entreprise.

Année d'exécution du contrat	16 ans	18/20 ans	21/25 ans	26 ans et +
1ère année	27%	43%	53%	100%
2ème année	39%	51%	61%	100%
3ème année	55%	67%	78%	100%

Le contrat d'apprentissage est un contrat à durée déterminée qui prend fin automatiquement à la date prévue.

OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

L'employeur s'engage à :

- Effectuer dès l'entrée de l'apprenti dans son entreprise les déclarations obligatoires afin qu'il bénéficie des lois sociales en vigueur.
- Respecter les dispositions légales et conventionnelles concernant les conditions de travail et de rémunération des apprentis.
- Assurer et faire assurer à l'apprenti une formation méthodique et complète.
- Faire suivre à l'apprenti la formation dispensée par la MFR, ces activités sont comprises dans l'horaire de travail.

OBLIGATIONS DE L'APPRENTI

L'apprenti s'engage à :

- Travailler pour l'employeur pendant la durée du contrat.
- Suivre la formation assurée par la MFR et en entreprise.
- Se présenter aux épreuves du diplôme prévu par le contrat.

RUPTURE

Il arrive que pour différentes raisons vous ou votre employeur soyez amenés à vouloir résilier le contrat d'apprentissage. Ils existent plusieurs cas :

- La décision intervient durant la période d'essai : (les 45 premiers jours de l'apprentissage)
Le contrat peut être dénoncé par l'une ou l'autre des parties sur simple notification.
- La décision intervient hors période d'essai :
La résiliation ne peut se faire que d'un commun accord entre les deux parties au contrat. Elle doit être notifiée par écrit et signée par toutes les parties signataires du contrat.
- Par la démission de l'apprenti : et après respect d'un préavis, dans des conditions déterminées par décret.

Avant de rompre votre contrat, il vous est demandé de prendre contact avec la MFR.

DOSSIER POUR INSCRIPTION – 1^{ère} PARTIE

CE DOSSIER DOIT COMPORTER LES PIÈCES SUIVANTES :

- une fiche de renseignements élève complétée
- une copie du livret de famille (toutes les pages)
- une photocopie de la carte d'identité (recto-verso)
- une photocopie de la carte de séjour pour les étrangers
- 2 photos d'identité RECENTES (3,5 x 4,5)
- 1 photo d'identité au format numérique JPG à envoyer par mail à l'adresse suivante : mfr.margencel@mfr.asso.fr en précisant le NOM et Prénom du jeune
- dans le cadre de parents séparés ou divorcés, la photocopie du jugement concernant la garde de l'enfant, ceci afin d'éviter tout problème. Si vous ne disposez pas de jugement, une attestation sur l'honneur concernant la garde de l'enfant et sa résidence principale signée par les 2 parents
- la fiche « Autorisations » complétée
- l'autorisation de sortie du territoire complétée + copie carte d'identité du responsable légal pour les jeunes mineurs

- **une demande de contrat d'apprentissage à faire compléter par l'entreprise** (indispensable pour l'inscription)
- une fiche médicale complétée par la famille
- copie de tout document d'aménagement PAP, PPS, PAI, notification MDPH, GEVASCO...
- copie document médical (médecin traitant, spécialiste...) ou paramédical (bilan orthophonique, neuropsychologique...) justifiant de son handicap ou problème de santé et des aménagements qu'il sollicite
- copie des vaccinations A JOUR
- une copie du certificat de scolarité du dernier établissement scolaire
- numéro INE à demander à l'établissement actuel
- les copies des bulletins scolaires : 1^{er} et 2^{ème} trimestre
- pour ceux qui ont déjà un diplôme : copie du diplôme
- une copie de l'attestation de la carte vitale du jeune ou du parent auquel il est rattaché (attestation à télécharger sur le site AMELI)

- un exemplaire signé du contrat financier et RIB
- un chèque de 100,00 € pour la cotisation à l'association (encaissé à la confirmation d'inscription)

D'autres documents vous seront demandés pour la rentrée

A NOUS RETOURNER COMPLET

CFA-MFR LES 5 CHEMINS
Formations par Apprentissage dans les métiers
du Bois, de la Maintenance Automobile et du Cuir

2, Chemin des Etrepets • 74200 Margencel • 04 50 72 63 44 • mfr.margencel@mfr.asso.fr •
www.mfr-margencel.fr

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au
titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE





CULTIVONS LES RÉUSSITES

MFR les 5 Chemins

Formations par Alternance

Responsable de Traitement :

MFR : MFR LES CINQ CHEMINS

2 CHEMIN DES ETREPETS – 74200 MARGENCEL

SIRET : 776.585.648.00012 APE : 8532Z

CONSENTEMENT

SIMPLIFIÉ

A CONSERVER

Nous collectons les données par le dossier d'inscription dans le cadre de la réalisation du/des service(s) suivant(s) :

- Gestion des contacts apprentis
- Gestion des inscriptions « Dossier d'inscription » (Obligatoire)
- Gestion financière des apprentis « fiche modalités financières » (Obligatoire)
- Adhésion à l'UDAF (Obligation statutaire)
- Gestion des Urgences de santé (Obligatoire)
- Adaptations pédagogiques « fiche pédagogique » (facultatif)

L'ensemble de ces données sont obligatoires et, ou facultatives, mais permettent de vous recontacter afin d'aboutir potentiellement à un contrat d'apprentissage entre vous et notre établissement, de gérer votre apprentissage dans notre établissement.

Données collectées : Nom, Prénom, Téléphone, Adresse, Mail, Date de naissance, N° sécurité sociale.

Ces données peuvent être conservées dans le cadre d'interventions ultérieures.

Conformément à la loi informatique et liberté et au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD), vous disposez des droits d'accès, rectification, minimisation du traitement, portabilité et le droit d'effacement ou « droit à l'oubli » de vos données personnelles. L'effacement de vos données est automatique en fonction de la durée de conservation légale, les données non soumises à un cadre légal sont automatiquement supprimées au terme de 2 années sans renouvellement de votre consentement.

Vos données ne sont ni vendues, ni échangées, ni louées, elles sont conservées en interne et peuvent être transmises à l'un de nos sous-traitants afin de réaliser l'une des finalités précitées. Nos sous-traitants se doivent de se conformer au même règlement afin de toujours vous garantir une sécurité maximale sur vos données personnelles.

Aucun transfert hors UE n'est envisagé.

Pour connaître la liste de nos sous-traitants et durées de conservations connectez-vous sur :

<https://mfr-margencel.fr/declaration/politiquedeconfidentialite.php>

Vous pouvez exercer vos droits auprès de nos services à l'adresse mail suivante :

dpo.mfr7374@mfr-des-savoie.fr (notre délégué à la protection des données)

En cas de litige, vous pouvez contacter l'autorité compétente à savoir la CNIL : www.cnil.fr

CFA-MFR LES 5 CHEMINS

**Formations par Apprentissage dans les métiers
du Bois, de la Maintenance Automobile et du Cuir**

2, Chemin des Etreperts • 74200 Margencel • 04 50 72 63 44 • mfr.margencel@mfr.asso.fr • www.mfr-margencel.fr



processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE



Droit à l'image

Le droit à l'image, fondé sur le principe du respect de la vie privée reconnu à toute personne en vertu de l'article 9 du Code Civil, permet à chacun d'autoriser ou d'interdire la publication et la diffusion de son image.

La loi impose d'obtenir une autorisation chaque fois que nous voulons fixer votre image ou votre voix dans le cadre de ses activités. Sans accord, une anonymisation sera effectuée.

Ces photographies et/ou vidéo pourront être diffusées :

- Pour un usage collectif dans les classes des élèves enregistrés
- Pour des usages de communication et de promotion externe de l'institution
- Pour d'autres usages institutionnels à vocation éducatives, de formation ou de recherche
- En ligne : site internet et réseaux sociaux de l'établissement
- Sur un support papier : flyers, documentation, ...

Cette autorisation emporte le droit de reproduire et de diffuser votre image et votre voix sur les supports suivants :

Diffusion ou projection collective	- Pour un usage collectif - Usages de communication externe
Diffusion en ligne	- Radio - Télévision - Internet (monde entier) - Intranet (accès par authentification)
Autre support	- CD/DVD - Impression papier - Autre (préciser) :

La présente autorisation d'exploitation de mon droit à l'image est consentie à titre gratuit.

Sachez qu'à tout moment, il vous sera possible de revenir sur votre consentement en envoyant un mail à l'adresse suivante : dpo.mfr7374@mfr-des-savoie.fr

CFA-MFR LES 5 CHEMINS
 Formations par Apprentissage dans les métiers
 du Bois, de la Maintenance Automobile et du Cuir

2, Chemin des Etrepets • 74200 Margencel • 04 50 72 63 44 • mfr.margencel@mfr.asso.fr • www.mfr-margencel.fr

Qualiopi
 processus certifié
 ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
 ACTIONS DE FORMATION
 ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE



Coller la
photo

**FICHE RENSEIGNEMENTS
2024/2025**

Classe demandée : _____

Interne Demi-pension

Pour les internes, possibilité de prendre la navette pour
le trajet gare – CFA les lundis et vendredis

Mon jeune prendra la navette : OUI Non

Dossier reçu le :

Réponse donnée le : OUI
 NON

ELEVE

NOM : _____ Prénom : _____

Date de Naissance : ___/___/___ Lieu : _____ N°Département : _____

Nationalité : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. fixe : ___/___/___/___/___ Tél. portable élève : ___/___/___/___/___

Email élève : _____

N°INE ou BEA (11 caractères) : ___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___

(à demander à votre établissement actuel)

N° de Sécurité sociale **du jeune** : _____

CURSUS SCOLAIRE

Année scolaire	Classe suivie (intitulé précis)	Nom et Adresse établissement	Diplôme obtenu
2023/2024			
2022/2023			

FAMILLE

SITUATION FAMILIALE

- Parents mariés Parent veuf(ve) Concubin Célibataire
- Parents divorcés ou séparés – le jeune vit avec son père sa mère
- En foyer : _____
- Autres, précisez : _____
- Suivi par un éducateur : _____

PARENT 1	PARENT 2
NOM Prénom : _____	NOM Prénom : _____
Adresse : _____ _____	Adresse : _____ _____
CP : _____ Ville : _____	CP : _____ Ville : _____
Profession : _____	Profession : _____
Tél. fixe : ____/____/____/____/____	Tél. fixe : ____/____/____/____/____
Tél : portable : ____/____/____/____/____	Tél : portable : ____/____/____/____/____
Tél travail : ____/____/____/____/____	Tél travail : ____/____/____/____/____
Email : _____	Email : _____
<input type="checkbox"/> Responsable légal	<input type="checkbox"/> Responsable légal
<input type="checkbox"/> Responsable financier	<input type="checkbox"/> Responsable financier
Nom Employeur : _____	Nom Employeur : _____
Adresse : _____	Adresse : _____
CP Ville : _____	CP Ville : _____

Nombre de frères et sœurs

NOM Prénom	Sexe	Date de Naissance

Fait à : _____
Signature responsable 1 :

Le : _____
Signature du jeune :

Signature responsable 2 :

En cas de séparation ou de divorce, les 2 parents doivent obligatoirement signer

AUTORISATIONS

Année scolaire 2024/2025

➤ **Régimes alimentaires**

- Mon fils, ma fille suit un régime :
- alimentaire en raison d'allergies (joindre un certificat médical)
 - végétarien
 - sans porc
 - Non Concerné

➤ **Autorisation de sortie**

❖ **Pendant la pause déjeuner**

Les apprentis **MAJEURS** sont autorisés à sortir de l'établissement de 12h45 à 13h10 après le repas et le service du self avec autorisation des parents ou responsables légaux.

- J'autorise mon fils, ma fille à sortir de 12h45 à 13h10
- Je n'autorise pas mon fils, ma fille à sortir de 12h45 à 13h10
- Non Concerné - Mon fils, ma fille est mineur(e)

❖ **Pendant le temps de vie résidentielle**

Les apprentis **INTERNES** ont la possibilité de sortir s'ils sont **méritants** et avec une autorisation parentale.

CFA-MFR LES 5 CHEMINS
Formations par Apprentissage dans les métiers
du Bois, de la Maintenance Automobile et du Cuir

2, Chemin des Etrepets • 74200 Margencel • 04 50 72 63 44 • mfr.margencel@mfr.asso.fr •
www.mfr-margencel.fr

Qualiopi
processus certifié
■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au
titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE



J'autorise mon fils/ma fille en classe de CAP1 à sortir le mercredi de 19h à 21h00 à partir du 2nd semestre.

J'autorise mon fils/ma fille en classe de CAP2 à sortir le mercredi de 19h à 21h00.

J'autorise mon fils/ ma fille en classe de CAP Couvreur, Mention Complémentaire MSEA / Zinguerie, Formation Continue, CAP 1 an, BAC PRO 1^{ère} et 2^{ème} année, BP 1^{ère} et 2^{ème} année à sortir le mardi de 17h30 à 19h, le mercredi de 19h à 21h et le jeudi 19h à 21h.

Je n'autorise pas mon fils/ ma fille à sortir.

➤ **La gouvernance**

Je souhaite être contacté pour intégrer le Conseil d'Administration de la MFR afin de participer aux prises de décisions concernant la conduite de l'établissement : OUI NON

Je soussigné(e),

Père – mère - tuteurs légaux de

Nom : Prénom :

- Certifie exact les autorisations données et informations fournies.

- Donne mon accord pour la fixation et l'utilisation, sans aucune contrepartie financière, de l'image, de la voix dans le cadre exclusif pour les modes d'exploitation définis dans la fiche intitulée « Droit à l'image ».

Je garantis n'être lié(e) par aucun accord avec un tiers, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet ou pour effet de limiter ou d'empêcher la mise en œuvre de la présente autorisation.

- Reconnais avoir pris connaissance que la charte informatique et la charte d'utilisation du système d'information sont disponibles en salle informatique et au secrétariat.

- Accepte l'utilisation de mes données dans le cadre explicité dans la fiche intitulée « Consentement simplifié ».

- Accepte les conditions de déroulement de la formation en matière de planning, répartition horaire, étude le mercredi soir pour les internes

Le

Signature de l'élève

Signature(s) du(des) représentant(s) légal(aux)

**AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**
(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation
de sortie du territoire d'un mineur non accompagné
par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
 Prénom(s) :
 Né(e) le : | | | | | | | | | | | | à (lieu de naissance) :
 Pays de naissance :

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
 Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) :
 Prénom(s) :
 Né(e) le : | | | | | | | | | | | | à (lieu de naissance) :
 Pays de naissance : Nationalité :
 Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :
 Père Mère Autre (préciser) :
 Adresse :
 N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie
 Code postal : | | | | | | Commune :
 Pays :
 Téléphone (recommandé) : ___ / ___ / ___ / ___ / ___
 Courriel (recommandé) :

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : | 0 | 4 | 0 | 7 | 2 | 0 | 2 | 5 | inclus.
 Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.
 Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »⁽¹⁾ :

DATE : | | | | | | | | | | | | Signature du titulaire de l'autorité parentale :

⁽¹⁾ Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION ⁽¹⁾ :

Type de document (cocher la case) : Carte nationale d'identité Passeport Autre
 (Préciser :)⁽²⁾

Délivré(e) le : | | | | | | | | | | | |

Par (autorité de délivrance) :

⁽¹⁾ La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

⁽²⁾ Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL : « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi pour la « Liberté de choisir son avenir professionnel », la gestion administrative des contrats d'apprentissage est effectuée par le CFA MFR Les 5 Chemins

Le CFA MFR Les 5 Chemins est **votre interlocuteur unique**.

Dès réception de la demande de contrat complétées par vos soins (cf. pièce jointe), **nous établirons le contrat d'apprentissage et la convention de formation (et éventuellement la convention tripartite)** avec les informations que vous nous aurez transmises.

Pour les entreprises qui dépendent de l'OPCO Mobilités, Constructys, 2i, Akto les démarches administratives sont réalisées intégralement par les CFA :

- Dès réception du contrat d'apprentissage, de la convention de formation et éventuellement de la convention tripartite signés par vos soins (entreprise, apprenti(e) et représentant(e) légal(e) si l'apprenti(e) est mineur(e)), nous nous chargerons de les déposer en ligne.
- Vous trouverez à l'article 7 de la convention de formation par apprentissage le mandat nous autorisant à déposer le contrat sur la plateforme de l'OPCO spécialement créée pour les CFA.

Pour les autres OPCO, les démarches administratives sont à réaliser par les entreprises :

- Dès réception du contrat d'apprentissage, de la convention de formation et éventuellement de la convention tripartite signés par vos soins (entreprise, apprenti(e) et représentant(e) légal(e) si l'apprenti(e) est mineur(e)), nous signerons la partie formation du contrat et nous vous retransmettrons les documents.
- Vous devrez ensuite déposer l'ensemble des documents sur la plateforme dédiée de l'OPCO dont vous dépendez au plus tard dans les 5 jours qui suivent le début du contrat.
- Vous nous communiquerez la date de dépôt du dossier à l'OPCO pour le suivi de l'avancée des démarches.

Sans cette déclaration de votre part à votre OPCO, le contrat ne pourra pas juridiquement commencer.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

La Directrice : Nathalie TOUREILLE

CFA-MFR LES 5 CHEMINS
Formations par Apprentissage dans les métiers
du Bois, de la Maintenance Automobile et du Cuir

2, Chemin des Etrepets • 74200 Margencel • 04 50 72 63 44 • mfr.margencel@mfr.asso.fr •
www.mfr-margencel.fr

Qualiopi
processus certifié

■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au
titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE



DEMANDE DE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

(À compléter par l'entreprise d'accueil)

**MERCI DE COMPLETER TOUS LES CHAMPS DE CETTE DEMANDE
 ILS SONT INDISPENSABLES A LA REDACTION DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

L'EMPLOYEUR
Raison sociale :
Adresse du lieu d'apprentissage :
Code postal : Ville :
☎ Fixe :
☎ Portable :
@ Mail :
N° SIRET : Code APE : Code IDCC :
Intitulé de la convention collective : www.travail-solidarite.gouv.fr/idcc
Nombre de salariés (au prorata du temps de travail (ex : 1 mi-temps = 0,5) hors apprentis :
Caisse de retraite complémentaire des salariés :
Organisme cotisations SS : <input type="checkbox"/> URSSAF <input type="checkbox"/> MSA
Nom et prénom du dirigeant :
<i>Nom, téléphone et mail d'un contact pour la gestion du contrat :</i>
L'APPRENTI(E)
Nom et Prénom :
Date de naissance :/...../.....
N° de Sécurité Sociale :
Reconnaissance travailleur handicapé : oui / non / en cours
Diplôme visé :

LE MAITRE D'APPRENTISSAGE

Nom et Prénom : Date de naissance :/...../.....

N° de Sécurité Sociale :

@ Mail :

Emploi occupé en lien avec la formation de l'apprenti(e) :

Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :

Nombre d'années d'expérience professionnelle : Nombre d'apprenti(e)s suivi(e)s :

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Date de début de contrat :/...../.....

Date de fin de contrat :/...../.....

Date de conclusion du contrat :/...../.....

Durée hebdomadaire de travail :

Travaux machines dangereuses : oui / non

Salaire brut mensuel à l'embauche :

1^{ère} année de contrat :

du/...../..... au/...../..... →% du* / et du/...../..... au/...../..... →% du*

2^{ème} année de contrat :

du/...../..... au/...../..... →% du* / et du/...../..... au/...../..... →% du*

3^{ème} année de contrat :

du/...../..... au/...../..... →% du* / et du/...../..... au/...../..... →% du*

* SMIC ou minimum conventionnel de l'emploi occupé si l'apprenti est âgé de 21 ans ou plus

Simulations de salaires et aides pour les entreprises : https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/

J'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance de mes obligations liées à l'embauche d'un apprenti et que le maître d'apprentissage désigné ci-dessus remplit les conditions de compétences définies par le code du travail.

En prenant un apprenti à la MFR de Margencel, j'accepte les conditions de déroulement de la formation en matière de planning, répartition horaire

Date :/...../.....

Signature de l'employeur et cachet de l'entreprise :

FICHE MEDICALE de l'apprenant

Nom : Prénom :

Classe envisagée à la rentrée :

Groupe sanguin :

Date dernière vaccination antitétanique :

Antécédents médicaux

	Type	Traitement / suivi médical ¹
Allergies		
Maladie longue durée		

¹ Si traitement à prendre en cas d'urgence, nous fournir une trousse d'urgence et mettre en place un PAI. **Si votre jeune bénéficie d'un PAI, souhaitez-vous sa reconduction pour la prochaine rentrée** : oui non

AUTORISATION D'INTERVENTION EN CAS D'URGENCE

Je soussigné

représentant légal de l'élève

demeurant

Autorise qu'en cas d'urgence, il sera fait appel au SAMU (15).

Fait à Le

Signature :

C'est le médecin du 15 qui décidera des mesures les plus appropriées à l'état de santé de votre enfant. La famille sera avertie dans les meilleurs délais.

Un élève mineur peut rentrer à tout moment à l'hôpital, mais il peut en sortir seulement accompagné de l'un de ses parents ou de son tuteur légal.

Besoins éducatifs particuliers

Pour préciser la situation de l'apprenant, cocher la proposition qui convient :

- Ne présente aucun handicap ou trouble d'apprentissage
- Présente des difficultés mais n'a jamais été pris en charge par un spécialiste
Indiquer les difficultés rencontrées :
.....
- Présente un handicap et/ou un trouble d'apprentissage diagnostiqué.

Si l'apprenant est concerné par la dernière situation, merci de compléter la suite du questionnaire.

- Troubles DYS :
- Troubles de l'attention (TDA) Déficience visuelle
- TDA – Hyperactivité (TDAH) Déficience motrice
- Troubles du spectre autistique Trouble du langage
- Déficience auditive Trouble de la santé invalidant

Accompagnement(s) dont bénéficie l'élève :

(Préciser le nombre d'heures par semaine) : /_____/

AVS /_____/ EVS /_____/ AESH /_____/

SSESAD /_____/ Enseignant spécialisé /_____/ Autre /_____/

Recommandations données par le professionnel de la santé, de l'éducation :

.....
.....
.....
.....

Scolarisation : L'élève a-t-il été scolarisé dans l'une des structures suivantes ?

- SEGPA année/..... Classe relais année/.....
- ULIS année/..... Etablissement médico-social (IME, ITEP ...) année/.....
- CLIS année/.....

Suivi : Au cours de l'année, le jeune a-t-il bénéficié d'un :

- PAP PPRE
- PAI GEVASCO
- PPS

Souhaitez-vous sa reconduction à la prochaine rentrée :

oui non

Aménagements mis en place pour l'année en cours pour la scolarité et/ou les examens² :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Assistant | <input type="checkbox"/> Supports avec caractères agrandis |
| <input type="checkbox"/> Tiers temps supplémentaire | <input type="checkbox"/> Limitation de la copie (synthèse de cours photocopiée) |
| <input type="checkbox"/> Lecteur – scripteur | <input type="checkbox"/> Dictée aménagée |
| <input type="checkbox"/> Utilisation d'un ordinateur | |

Le jeune a-t-il une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé ?

oui non

Une demande de RQTH est-elle en cours ?

oui non

Signatures des parents ou responsables légaux :

Pièces à fournir :

Merci de nous transmettre **obligatoirement** les copies des comptes-rendus réalisés par les médecins, orthophonistes, psychologues ; les PAI, PPS, PAP, PPRE, GEVASCO mis en place dans les établissements précédents pour une meilleure prise en compte des difficultés et les solutions à y apporter.

Pour vous accompagner :

Référente H+ : Mme TOUREILLE Nathalie

Référente H+ relais : Mme TOLLARDO Emmanuelle



²Pour information : La demande d'aménagements aux examens s'effectue au cours du 1^{er} semestre de la dernière année du diplôme.

CONTRAT FINANCIER
CAP/BP 1^{ère} année 2024/2025

Exemplaire à conserver

NOM Prénom du Jeune : _____

Section du Jeune : _____

<input type="checkbox"/> Pension :		<input type="checkbox"/> Demi-pension :	
13 semaines à 162 € :	2 106.00 €	13 semaines à 59 € :	767.00 €
Acompte Voyage d'Etude :	90.00 €	Acompte Voyage d'Etude :	90.00 €
Cotisation à l'association :	100.00 €	Cotisation à l'association :	100.00 €
TOTAL : 2 296.00 €		TOTAL : 957.00 €	

Règlement de la cotisation à l'association : 100 €

- par chèque ou espèces
- par virement en précisant dans le libellé les NOM et Prénom du jeune

La cotisation à l'association, encaissée au moment de la confirmation d'inscription ou à la réinscription est non remboursable.

MODALITES DE REGLEMENT

Le règlement se fait par 9 prélèvements bancaires automatiques (le 5 de chaque mois), du mois d'octobre au mois de juin.

Les frais de prélèvement impayé vous seront refacturés en cas de rejet de la banque.

Veuillez compléter l'autorisation de prélèvement en y joignant un RIB.

Pension : 244€/mois – Demi-Pension : 95.23€/mois

A réception de l'accord de prise en charge de l'OPCO, le contrat financier sera ajusté.

Celui-ci prend en charge 6€ par nuitée et 3€ par repas.

CFA-MFR LES 5 CHEMINS
 Formations par Apprentissage dans les métiers
 du Bois, de la Maintenance Automobile et du Cuir

2, Chemin des Etrepets • 74200 Margencel • 04 50 72 63 44 • mfr.margencel@mfr.asso.fr •
 www.mfr-margencel.fr

TOURNEZ SVP →



■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
 ACTIONS DE FORMATION
 ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE



Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'exclusion temporaire de l'établissement.
Les absences d'une semaine ou plus seront déduites uniquement sur justificatif médical.

Le service de navettes de la MFR de Margencel à la gare de Perrignier (le lundi et le vendredi) vous est proposé gratuitement.

En cas de dégradation, le responsable financier s'engage à assurer tous les frais inhérents à la situation. A réception de la facture, le responsable financier dispose de 30 jours pour prendre contact avec son assureur et faire un retour à la MFR ; faute de quoi la MFR prélèvera le montant de cette dernière.

La caisse à outils est prise en charge par la branche professionnelle lors de l'enregistrement du contrat d'apprentissage à hauteur maximum de 500€.

En cas de perte, de détérioration, d'absence de contrat d'apprentissage, de contrat dans la fonction publique ou de non prise en charge par l'OPCO du fait d'une rupture, le responsable financier s'engage à en assumer la charge financière.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes peut participer à l'acquisition des livres et des EPI via la carte Pass Région selon un montant voté annuellement.

Une prise en charge du responsable financier sera requise dans l'une des situations suivantes : - carte Pass Région non faite ; - jeune non éligible à cette même carte ; - dépassement du forfait ; - non prise en charge par la Région.

RESPONSABLE FINANCIER

M _____

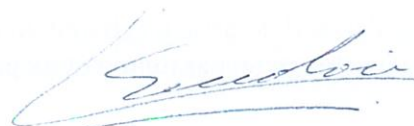
J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales du coût de la formation et m'engage à en régler le coût total.

La Maison Familiale se réserve le droit de refuser le jeune en cas de non-paiement total des frais.

Fait à _____ Le _____

Signature du responsable financier :

Signature du trésorier :



CONTRAT FINANCIER
CAP/BP 1^{ère} année 2024/2025

Exemplaire à retourner

NOM Prénom du Jeune : _____

Section du Jeune : _____

<input type="checkbox"/> Pension :		<input type="checkbox"/> Demi-pension :	
13 semaines à 162 € :	2 106.00 €	13 semaines à 59 € :	767.00 €
Acompte Voyage d'Etude :	90.00 €	Acompte Voyage d'Etude :	90.00 €
Cotisation à l'association :	100.00 €	Cotisation à l'association :	100.00 €
TOTAL : 2 296.00 €		TOTAL : 957.00 €	

Règlement de la cotisation à l'association : 100 €

- par chèque ou espèces
- par virement en précisant dans le libellé les NOM et Prénom du jeune

La cotisation à l'association, encaissée au moment de la confirmation d'inscription ou à la réinscription est non remboursable.

MODALITES DE REGLEMENT

Le règlement se fait par 9 prélèvements bancaires automatiques (le 5 de chaque mois), du mois d'octobre au mois de juin.

Les frais de prélèvement impayé vous seront refacturés en cas de rejet de la banque.

Veuillez compléter l'autorisation de prélèvement en y joignant un RIB.

Pension : 244€/mois – Demi-Pension : 95.23€/mois

A réception de l'accord de prise en charge de l'OPCO, le contrat financier sera ajusté.

Celui-ci prend en charge 6€ par nuitée et 3€ par repas.

CFA-MFR LES 5 CHEMINS
 Formations par Apprentissage dans les métiers
 du Bois, de la Maintenance Automobile et du Cuir

2, Chemin des Etrepets • 74200 Margencel • 04 50 72 63 44 • mfr.margencel@mfr.asso.fr •
 www.mfr-margencel.fr

TOURNEZ SVP →



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
 ACTIONS DE FORMATION
 ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'exclusion temporaire de l'établissement.
Les absences d'une semaine ou plus seront déduites uniquement sur justificatif médical.

Le service de navettes de la MFR de Margencel à la gare de Perrignier (le lundi et le vendredi) vous est proposé gratuitement.

En cas de dégradation, le responsable financier s'engage à assurer tous les frais inhérents à la situation. A réception de la facture, le responsable financier dispose de 30 jours pour prendre contact avec son assureur et faire un retour à la MFR ; faute de quoi la MFR prélèvera le montant de cette dernière.

La caisse à outils est prise en charge par la branche professionnelle lors de l'enregistrement du contrat d'apprentissage à hauteur maximum de 500€.

En cas de perte, de détérioration, d'absence de contrat d'apprentissage, de contrat dans la fonction publique ou de non prise en charge par l'OPCO du fait d'une rupture, le responsable financier s'engage à en assumer la charge financière.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes peut participer à l'acquisition des livres et des EPI via la carte Pass Région selon un montant voté annuellement.

Une prise en charge du responsable financier sera requise dans l'une des situations suivantes : - carte Pass Région non faite ; - jeune non éligible à cette même carte ; - dépassement du forfait ; - non prise en charge par la Région.

RESPONSABLE FINANCIER

M _____

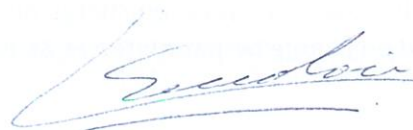
J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales du coût de la formation et m'engage à en régler le coût total.

La Maison Familiale se réserve le droit de refuser le jeune en cas de non-paiement total des frais.

Fait à _____ Le _____

Signature du responsable financier :

Signature du trésorier :



NOM PRENOM DU JEUNE : _____

CLASSE : _____

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER



MFR LES CINQ CHEMINS
2 chemin des Etrepets
74200 MARGENCEL

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

ICS : FR60ZZZ412829

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez MFR LES CINQ CHEMINS – 74200 MARGENCEL à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions des MFR LES CINQ CHEMINS – 74200 MARGENCEL. Vous bénéficiez du droit d’être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement soit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Référence Unique de Mandat :

NOM, PRENOM ET ADRESSE DEBITEUR

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IBAN Numéro d’identification international du compte bancaire

|_|_|_|_| |_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_|

BIC Code international d’identification de votre banque

|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

TYPE DE PAIEMENT

Paiement récurrent/répétitif

Paiement ponctuel

Fait à :

Signature :

Le :

Note : vos droits concernant le prélèvement sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n’être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l’exercice, par ce dernier, de ses droits d’oppositions, d’accès et de rectification tels que prévu aux articles 38 et suivants de la loi n°78.17 du 8 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés

COLLER VOTRE RIB/IBAN